

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du Fonds d'actions européennes à forte diversification Mackenzie (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité avec l'aide d'un comité d'audit, lequel examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil. Le comité d'audit rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du Fonds

Le président et chef de la direction,



Barry McInerney

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 13 juillet 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des porteurs de titres du Fonds d'actions européennes à forte diversification Mackenzie (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 mars 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 13 juillet 2020



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers (sauf les montants par titre)
Au 31 mars

	2020	2019		2020	2019
	\$	\$		\$	\$
ACTIF			Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre (note 3)		
Actifs courants			Série A	8,92	10,65
Placements à la juste valeur	2 213	3 384	Série AR	8,40	10,03
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	Série D	7,80	9,33
Sommes à recevoir pour placements vendus	3	10	Série F	7,79	9,33
Sommes à recevoir pour titres émis	–	–	Série F5	9,82	12,34
Sommes à recevoir du gestionnaire	1	2	Série F8	11,42	14,79
Total de l'actif	2 217	3 396	Série FB	8,00	9,56
			Série FB5	10,07	12,64
PASSIF			Série O	7,40	8,84
Passifs courants			Série PW	8,23	9,81
Dette bancaire	1	6	Série PWFB	8,50	10,16
Sommes à payer pour placements achetés	–	–	Série PWFB5	11,00	13,81
Sommes à payer pour titres rachetés	–	–	Série PWR	8,32	–
Total du passif	1	6	Série PWT5	10,31	12,95
Actif net attribuable aux porteurs de titres	2 216	3 390	Série PWT8	11,49	14,89
Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série (note 3)			Série PWX	7,44	8,89
Série A	729	1 291	Série PWX5	9,32	11,71
Série AR	76	82	Série T5	10,57	13,27
Série D	1	1	Série T8	11,56	14,98
Série F	661	884			
Série F5	2	2			
Série F8	1	1			
Série FB	4	1			
Série FB5	1	1			
Série O	93	105			
Série PW	381	529			
Série PWFB	1	1			
Série PWFB5	1	1			
Série PWR	23	–			
Série PWT5	1	1			
Série PWT8	1	1			
Série PWX	117	234			
Série PWX5	1	1			
Série T5	121	253			
Série T8	1	1			

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers (sauf les montants par titre)

	2020	2019		2020	2019
	\$	\$		\$	\$
Revenus			Série PWX5	–	–
Dividendes	195	156	Série T5	(22)	(7)
Revenu d'intérêts	6	4	Série T8	–	–
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets			Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(78)	5	Série A	(1,09)	(0,24)
Profit (perte) net(te) latent(e)	(397)	(204)	Série AR	(1,57)	(0,40)
Revenu provenant des rabais sur les frais	16	25	Série D	(1,06)	(0,05)
Total des revenus (pertes)	(258)	(14)	Série F	(1,09)	(0,21)
			Série F5	(1,34)	(0,11)
Charges (note 6)			Série F8	(1,57)	1,41
Frais de gestion	37	56	Série FB	(3,08)	(0,05)
Frais d'administration	5	8	Série FB5	(1,41)	(0,07)
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	1	1	Série O	(0,93)	0,04
Frais du Comité d'examen indépendant	–	–	Série PW	(1,11)	(0,53)
Autre	1	3	Série PWF	–	0,10
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	44	68	Série PWF5	–	0,14
Charges absorbées par le gestionnaire	–	1	Série PWFB	(1,12)	(0,02)
Charges nettes	44	67	Série PWFB5	(1,49)	(0,03)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	(302)	(81)	Série PWR	(1,79)	–
Impôt étranger retenu à la source	23	20	Série PWT5	(1,52)	(0,16)
Impôt étranger sur le résultat payé (recouvré)	–	–	Série PWT8	(1,71)	1,36
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	(325)	(101)	Série PWX	(0,40)	0,02
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par série			Série PWX5	(1,20)	0,05
Série A	(109)	(36)	Série T5	(1,46)	(0,29)
Série AR	(11)	(4)	Série T8	(1,78)	1,34
Série D	–	–			
Série F	(101)	(22)			
Série F5	–	–			
Série F8	–	–			
Série FB	–	–			
Série FB5	–	–			
Série O	(11)	1			
Série PW	(58)	(35)			
Série PWF	–	1			
Série PWF5	–	–			
Série PWFB	–	–			
Série PWFB5	–	–			
Série PWR	(4)	–			
Série PWT5	–	–			
Série PWT8	–	–			
Série PWX	(9)	1			

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Série A		Série AR		Série D		Série F		Série F5	
	\$		\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	1 291	2 418	82	73	1	1	884	778	2	1
Augmentation (diminution) de l'actif net										
liée aux activités d'exploitation	(109)	(36)	(11)	(4)	–	–	(101)	(22)	–	–
Distributions aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	(40)	(40)	(3)	(2)	–	–	(50)	(38)	–	–
Gains en capital	–	(39)	–	(2)	–	–	–	(36)	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions aux porteurs de titres	(40)	(79)	(3)	(4)	–	–	(50)	(74)	–	–
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	290	463	32	46	–	–	63	655	–	1
Réinvestissement des distributions	40	79	3	4	–	–	50	74	–	–
Paiements au rachat de titres	(743)	(1 554)	(27)	(33)	–	–	(185)	(527)	–	–
Total des opérations sur les titres	(413)	(1 012)	8	17	–	–	(72)	202	–	1
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	(562)	(1 127)	(6)	9	–	–	(223)	106	–	1
À la clôture	729	1 291	76	82	1	1	661	884	2	2
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture	121	210	8	7	–	–	95	77	–	–
Émis	28	41	4	3	–	–	7	65	–	–
Réinvestissement des distributions	4	8	–	1	–	–	5	9	–	–
Rachetés	(71)	(138)	(3)	(3)	–	–	(22)	(56)	–	–
Titres en circulation, à la clôture	82	121	9	8	–	–	85	95	–	–
	Série F8	Série FB	Série FB5	Série O	Série PW					
	\$	\$	\$	\$	\$					
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	1	–	1	1	1	1	105	105	529	320
Augmentation (diminution) de l'actif net										
liée aux activités d'exploitation	–	–	–	–	–	–	(11)	1	(58)	(35)
Distributions aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	(7)	(4)	(22)	(20)
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(19)
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions aux porteurs de titres	–	–	–	–	–	–	(7)	(8)	(22)	(39)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	–	1	3	–	–	–	–	–	203	765
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	7	8	22	34
Paiements au rachat de titres	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(293)	(516)
Total des opérations sur les titres	–	1	3	–	–	–	6	7	(68)	283
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	–	1	3	–	–	–	(12)	–	(148)	209
À la clôture	1	1	4	1	1	1	93	105	381	529
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture	–	–	–	–	–	–	12	11	54	30
Émis	–	–	1	–	–	–	–	–	21	72
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	1	1	2	4
Rachetés	–	–	–	–	–	–	–	–	(31)	(52)
Titres en circulation, à la clôture	–	–	1	–	–	–	13	12	46	54

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Série PWF		Série PWF5		Série PWFB		Série PWFB5	
	\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	-	204	-	1	1	1	1	1
Augmentation (diminution) de l'actif net								
liée aux activités d'exploitation	-	1	-	-	-	-	-	-
Distributions aux porteurs de titres :								
Revenu de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des distributions aux porteurs de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements au rachat de titres	-	(205)	-	(1)	-	-	-	-
Total des opérations sur les titres	-	(205)	-	(1)	-	-	-	-
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	-	(204)	-	(1)	-	-	-	-
À la clôture	-	-	-	-	1	1	1	1
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	-	20	-	-	-	-	-	-
Émis	-	-	-	-	-	-	-	-
Réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachetés	-	(20)	-	-	-	-	-	-
Titres en circulation, à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-
	Série PWR		Série PWT5		Série PWT8		Série PWX	
	\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	-	-	1	1	1	-	234	323
Augmentation (diminution) de l'actif net								
liée aux activités d'exploitation	(4)	-	-	-	-	-	(9)	1
Distributions aux porteurs de titres :								
Revenu de placement	(1)	-	-	-	-	-	(12)	(9)
Gains en capital	-	-	-	-	-	-	-	(9)
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des distributions aux porteurs de titres	(1)	-	-	-	-	-	(12)	(18)
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	27	-	-	-	-	1	-	57
Réinvestissement des distributions	1	-	-	-	-	-	12	17
Paiements au rachat de titres	-	-	-	-	-	-	(108)	(146)
Total des opérations sur les titres	28	-	-	-	-	1	(96)	(72)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	23	-	-	-	-	1	(117)	(89)
À la clôture	23	-	1	1	1	1	117	234
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	26	33
Émis	3	-	-	-	-	-	-	6
Réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	1	2
Rachetés	-	-	-	-	-	-	(11)	(15)
Titres en circulation, à la clôture	3	-	-	-	-	-	16	26

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Série PWX5		Série T5		Série T8		Total	
	\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	1	1	253	280	1	-	3 390	4 510
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	-	-	(22)	(7)	-	-	(325)	(101)
Distributions aux porteurs de titres :								
Revenu de placement	-	-	(8)	(7)	-	-	(143)	(120)
Gains en capital	-	-	-	(7)	-	-	-	(116)
Remboursement de capital	-	-	(9)	(14)	-	-	(9)	(14)
Total des distributions aux porteurs de titres	-	-	(17)	(28)	-	-	(152)	(250)
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	-	-	-	18	-	1	618	2 008
Réinvestissement des distributions	-	-	17	28	-	-	152	244
Paiements au rachat de titres	-	-	(110)	(38)	-	-	(1 467)	(3 021)
Total des opérations sur les titres	-	-	(93)	8	-	1	(697)	(769)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	-	-	(132)	(27)	-	1	(1 174)	(1 120)
À la clôture	1	1	121	253	1	1	2 216	3 390
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres		Titres		Titres			
Titres en circulation, à l'ouverture	-	-	19	19	-	-		
Émis	-	-	-	1	-	-		
Réinvestissement des distributions	-	-	1	2	-	-		
Rachetés	-	-	(9)	(3)	-	-		
Titres en circulation, à la clôture	-	-	11	19	-	-		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	(325)	(101)
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	78	47
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	397	204
Achat de placements	(500)	(1 169)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	1 203	2 040
Variation des dividendes à recevoir	–	2
Variation des sommes à recevoir du gestionnaire	1	(2)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	854	1 021

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de titres	475	1 451
Paievements au rachat de titres	(1 324)	(2 485)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	–	(6)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(849)	(1 040)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	5	(19)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	(6)	13
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	(1)	(6)

Trésorerie	–	–
Équivalents de trésorerie	–	–
Dettes bancaires	(1)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	(1)	(6)

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus	195	158
Impôts étrangers payés	23	20
Intérêts reçus	6	4
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2020

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
FONDS/BILLETS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
FINB Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie	Canada	Fonds/billets négociés en bourse	117 172	2 708	2 213
Total des fonds/billets négociés en bourse				2 708	2 213
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				2 708	2 213
Dette bancaire					(1)
Autres éléments d'actif moins le passif					4
Total de l'actif net					2 216



MACKENZIE
Placements

FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FNB SOUS-JACENT*

31 mars 2020	
Répartition du portefeuille	% de la VL
Actions	99,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition régionale	% de la VL
Royaume-Uni	22,3
Suisse	12,1
Danemark	11,6
France	11,3
Allemagne	8,6
Pays-Bas	5,2
Finlande	5,1
Italie	4,2
Espagne	3,8
Irlande	3,6
Suède	3,4
Belgique	2,7
Autre	2,4
Norvège	1,7
Portugal	1,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition sectorielle	% de la VL
Consommation courante	22,8
Soins de santé	21,5
Services financiers	9,3
Consommation discrétionnaire	8,7
Services de communication	8,2
Services publics	7,1
Produits industriels	7,0
Immobilier	5,4
Matières	3,7
Technologie de l'information	3,5
Énergie	2,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

31 mars 2019	
Répartition du portefeuille	% de la VL
Actions	99,3
Trésorerie et placements à court terme	0,4
Fonds/billets négociés en bourse	0,3

Répartition régionale	% de la VL
Royaume-Uni	28,8
France	11,9
Danemark	9,3
Suisse	9,0
Allemagne	7,9
Irlande	4,6
Finlande	4,1
Espagne	3,9
Italie	3,6
Suède	3,5
Pays-Bas	3,4
Belgique	3,4
Autre	2,6
Norvège	2,4
Luxembourg	1,2
Trésorerie et placements à court terme	0,4

Répartition sectorielle	% de la VL
Consommation courante	21,6
Soins de santé	19,1
Services financiers	11,4
Consommation discrétionnaire	11,3
Produits industriels	11,0
Services de communication	7,1
Services publics	5,1
Technologie de l'information	4,0
Matières	3,3
Immobilier	2,8
Énergie	2,6
Trésorerie et placements à court terme	0,4
Fonds/billets négociés en bourse	0,3

* Le Fonds est actuellement entièrement investi dans le FINB Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie (le « FNB sous-jacent »).



MACKENZIE
Placements

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2020 et 2019, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Se reporter à la note 9 pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de distribution avec dispense de prospectus.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du Fonds et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., une filiale de Power Corporation du Canada. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est également une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 13 juillet 2020.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds de placement à capital variable et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou expire. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et, par conséquent, satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.



NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Mackenzie a conclu qu'aucun des fonds de placement à capital variable non cotés et fonds négociés en bourse dans lesquels le Fonds investit ne respecte la définition d'une entité structurée ni la définition d'une entreprise associée.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leurs échéances à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans les états de la situation financière.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés synthétiques) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant. Pour de plus amples renseignements à cet égard, notamment sur les modalités de telles dispenses, le cas échéant, se reporter à la rubrique « Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102 » de la notice annuelle du Fonds.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient liquidées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent les profits ou les pertes latent(e)s, lié(e)s à la valeur de marché. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds liquide le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2020.

c) Comptabilisation des produits

Le revenu d'intérêts provenant des placements productifs d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers. Des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers qui ont été payés par les courtiers au cours des périodes est présentée à la note 9. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (l'« agent de prêt de titres »). La valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global au poste Produit tiré du prêt de titres et constaté lorsqu'il est gagné.

La note 9 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres, le cas échéant.

f) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement si le Fonds a un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 9 résume les détails de la compensation, le cas échéant.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

g) Devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les acquisitions et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les intérêts débiteurs en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Devises (suite)

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé au moyen de la division de l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné, par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et d'autres actifs et passifs financiers. Se reporter à la note 9 pour la valeur liquidative par titre du Fonds.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

k) Fusions

Le Fonds comptabilise les fusions de fonds selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'un des fonds visés par une fusion est désigné comme le fonds acquéreur et est appelé le « Fonds issu de la fusion », tandis que l'autre fonds visé par la fusion est appelé le « Fonds supprimé ». Cette désignation est fondée sur la comparaison de la valeur liquidative relative des fonds et tient compte de facteurs comme le maintien des conseillers en placement, les objectifs et méthodes de placement, le type de titres en portefeuille ainsi que les frais et charges liés à la gestion du Fonds issu de la fusion.

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'écllosion du nouveau coronavirus (COVID-19) a évolué rapidement au cours des trois premiers mois de 2020 et l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'état de pandémie le 11 mars 2020. Les gouvernements à l'échelle mondiale ont par conséquent mis en œuvre des mesures d'urgence qui ont entraîné des perturbations commerciales, de la volatilité sur les marchés et un ralentissement économique mondial.

Le gestionnaire a recours au jugement pour évaluer l'incidence de ces événements sur les hypothèses et les estimations utilisées pour présenter les actifs et les passifs dans les états financiers du Fonds au 31 mars 2020.

La durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les entreprises et les marchés, de même que l'ampleur des mesures de soutien économique mises en place par les gouvernements et les banques centrales, étaient inconnues à la date de clôture. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les répercussions sur les résultats financiers et le positionnement du Fonds pour les périodes à venir.

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée de ces instruments financiers détenus par le Fonds.



NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Entités structurées et entreprises associées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée ou la définition d'une entreprise associée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée ou d'une entreprise associée. Mackenzie a évalué les caractéristiques de ces fonds sous-jacents, et elle a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, ni la définition d'une entreprise associée, puisque le Fonds n'a conclu ni contrat, ni entente de financement avec eux, et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités, ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces fonds sous-jacents.

5. Impôts sur les bénéficiaires

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds entend distribuer la totalité de son bénéfice net et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés de sorte à n'être assujéti à aucun impôt sur les bénéficiaires autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 9 pour les reports prospectifs de pertes du Fonds.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des investisseurs. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Chaque série du Fonds, exception faite de la série-B, se voit imputer des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») et en retour, Mackenzie prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds. Les frais d'administration sont calculés sur chaque série du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur les bénéficiaires), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») des fonds Mackenzie, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production des Aperçus du Fonds, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement et entrés en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent, ainsi que les coûts engagés pour respecter les nouvelles exigences réglementaires, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation (suite)

Tous les frais associés à l'exploitation du Fonds quant aux titres de la série-B seront imputés à cette série. Les frais d'exploitation comprennent les frais juridiques, honoraires d'audit, frais de l'agent des transferts, droits de garde, frais d'administration et de fiducie, le coût des rapports financiers et d'impression des prospectus simplifiés, les droits de dépôt obligatoire, les autres charges diverses imputables précisément aux titres de série-B et tout impôt applicable.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 9 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 31 mars 2020 et 2019 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 9.

8. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2020, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Pour se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus).

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de change, si une telle exposition s'applique et est considérable.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'exposent pas le Fonds à des niveaux élevés de risque de taux d'intérêt. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, si une telle exposition s'applique et est considérable.

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure. La note 9 résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix, si une telle exposition s'applique et est considérable.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est considérable.

Toutes les opérations sur titres cotés sont effectuées par des courtiers approuvés. Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 9 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est considérable.



NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution 13 juin 2016

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Séries offertes par Corporation Financière Mackenzie (180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1; 1-800-387-0615; www.placementsmackenzie.com)

Les titres des séries A, T5 et T8 sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$ (5 000 \$ pour les séries T5 et T8).

Les investisseurs des séries T5 et T8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres de série AR sont offerts aux particuliers dans un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Mackenzie.

Les titres de série D sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$ par l'entremise d'un compte de courtage à escompte ou de tout autre compte approuvé par Mackenzie.

Les titres des séries F, F5 et F8 sont offerts aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par le courtier, qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération et qui investissent un minimum de 500 \$ (5 000 \$ pour les séries F5 et F8); ils sont également proposés aux employés de Mackenzie et de ses filiales, et aux administrateurs de Mackenzie. Les investisseurs des séries F5 et F8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries FB et FB5 sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série FB5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Les titres de série O sont offerts seulement aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 000 \$ et qui participent au Service d'architecture de portefeuille ou au Service d'architecture ouverte de Mackenzie; ils sont également proposés à certains investisseurs institutionnels, à certains investisseurs d'un régime collectif admissible et à certains employés admissibles de Mackenzie et de ses filiales.

Les titres des séries PW, PWT5 et PWT8 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs des séries PWT5 et PWT8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries PWFB et PWFB5 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série PWFB5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Les titres de série PWR sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Mackenzie.

Les titres des séries PWX et PWX5 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série PWX5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Les titres des séries PWF et PWF5 ne sont plus offerts à la vente. Le 1^{er} juin 2018, les titres des séries PWF et PWF5 ont été regroupés avec les titres des séries F et F5, respectivement.

Un investisseur dans le Fonds peut choisir parmi différents modes de souscription offerts au sein de chaque série. Ces modes de souscription comprennent le mode de souscription avec frais d'acquisition, le mode de souscription avec frais de rachat et le mode de souscription avec frais modérés. Les frais du mode de souscription avec frais d'acquisition sont négociés entre l'investisseur et son courtier. Les frais du mode de souscription avec frais de rachat ou avec frais modérés sont payables à Mackenzie si un investisseur procède au rachat de ses titres du Fonds au cours de périodes précises. Les séries du Fonds ne sont pas toutes offertes selon tous les modes de souscription, et les frais de chaque mode de souscription peuvent varier selon la série. Pour de plus amples renseignements sur ces modes de souscription, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds et à l'aperçu du Fonds.



FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries (suite)

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion	Frais d'administration	Valeur liquidative par titre (\$)	
				31 mars 2020	31 mars 2019
Série A	8 septembre 2016	1,55 % ⁸⁾	0,20 %	8,92	10,65
Série AR	8 septembre 2016	1,55 % ⁸⁾	0,23 %	8,40	10,03
Série D	8 septembre 2016	0,80 % ⁹⁾	0,15 %	7,80	9,33
Série F	8 septembre 2016	0,50 % ³⁾	0,15 %	7,79	9,33
Série F5	8 septembre 2016	0,50 % ³⁾	0,15 %	9,82	12,34
Série F8	24 octobre 2018	0,50 % ¹⁰⁾	0,15 %	11,42	14,79
Série FB	8 septembre 2016	0,55 % ¹¹⁾	0,20 %	8,00	9,56
Série FB5	8 septembre 2016	0,55 % ¹¹⁾	0,20 %	10,07	12,64
Série O	8 septembre 2016	— ¹⁾	—*	7,40	8,84
Série PW	8 septembre 2016	1,50 % ⁴⁾	0,15 %	8,23	9,81
Série PWF	Aucun titre émis ⁶⁾	0,575 %	0,15 %	—	—
Série PWF5	Aucun titre émis ⁷⁾	0,575 %	0,15 %	—	—
Série PWFB	3 avril 2017	0,50 % ⁵⁾	0,15 %	8,50	10,16
Série PWFB5	3 avril 2017	0,50 % ⁵⁾	0,15 %	11,00	13,81
Série PWR	1 ^{er} avril 2019	1,50 % ¹²⁾	0,15 %	8,32	—
Série PWT5	8 septembre 2016	1,50 % ⁴⁾	0,15 %	10,31	12,95
Série PWT8	24 octobre 2018	1,50 % ¹²⁾	0,15 %	11,49	14,89
Série PWX	8 septembre 2016	— ²⁾	— ²⁾	7,44	8,89
Série PWX5	8 septembre 2016	— ²⁾	— ²⁾	9,32	11,71
Série T5	8 septembre 2016	1,55 % ⁸⁾	0,20 %	10,57	13,27
Série T8	24 octobre 2018	1,55 % ⁸⁾	0,20 %	11,56	14,98

* Sans objet.

- Ces frais sont négociables et sont payables directement à Mackenzie par les investisseurs dans cette série.
- Ces frais sont payables directement à Mackenzie par les investisseurs dans cette série par l'entremise du rachat de leurs titres.
- Avant le 1^{er} juin 2018, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,60 %. Du 1^{er} juin 2018 au 1^{er} août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,55 %.
- Avant le 1^{er} juin 2018, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 1,575 %. Du 1^{er} juin 2018 au 1^{er} août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 1,55 %.
- Avant le 1^{er} juin 2018, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,575 %. Du 1^{er} juin 2018 au 1^{er} août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,55 %.
- La date d'établissement initiale de la série est le 8 septembre 2016. Tous les titres de la série ont été regroupés avec les titres de série F le 1^{er} juin 2018.
- La date d'établissement initiale de la série est le 8 septembre 2016. Tous les titres de la série ont été regroupés avec les titres de série F5 le 1^{er} juin 2018.
- Avant le 2 août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 1,60 %.
- Avant le 2 août 2019, les frais de gestion pour la série D étaient imputés au Fonds au taux de 0,85 %.
- Avant le 2 août 2019, les frais de gestion pour la série F8 étaient imputés au Fonds au taux de 0,55 %.
- Avant le 2 août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,60 %.
- Avant le 2 août 2019, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 1,55 %.



MACKENZIE
Placements

NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a) (suite)

b) Placements détenus par Mackenzie et des sociétés affiliées

Au 31 mars 2020, Mackenzie détenait un placement de 18 \$ (19 \$ en 2019) dans le Fonds.

c) Reports prospectifs de pertes

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait des pertes en capital de 114 \$ qui peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Aucune perte autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

d) Prêt de titres

Aux 31 mars 2020 et 2019, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

e) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Aux 31 mars 2020 et 2019, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

f) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres de participation de sociétés de marchés développés européens, directement ou par l'entremise d'autres fonds de placement. Le Fonds investira d'une manière qui vise à accroître la diversification de ses placements. Le Fonds investira, en général, de 20 % à 100 % de ses actifs de manière à reproduire l'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe.

ii. Risque de change

Le FNB sous-jacent est libellé en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque que la valeur des instruments financiers libellés en devises détenus par le FNB sous-jacent fluctue en raison de variations des taux de change. Le FNB sous-jacent peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change.

Au 31 mars 2020, si les taux de change des monnaies étrangères avaient connu une hausse ou une baisse de 5 % par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 110 \$ ou 5,0 % du total de l'actif net (169 \$ ou 5,0 % en 2019). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

iii. Risque de taux d'intérêt

Aux 31 mars 2020 et 2019, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Pour ce Fonds, le risque le plus important découlant du risque de prix provient des placements du FNB sous-jacent dans des titres de participation et des fonds/billets négociés en bourse. Au 31 mars 2020, si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 220 \$ ou 9,9 % du total de l'actif net (337 \$ ou 9,9 % en 2019). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

v. Risque de crédit

Aux 31 mars 2020 et 2019, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.



FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES À FORTE DIVERSIFICATION MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

g) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

	31 mars 2020				31 mars 2019			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds/billets négociés en bourse	2 213	–	–	2 213	3 384	–	–	3 384
Total	2 213	–	–	2 213	3 384	–	–	3 384

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.



MACKENZIE
Placements